Le mot du Président

L'année 2014/2015 a permis au Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant d'être présent sur plusieurs actions et dimensions très différentes. Cela illustre sa capacité à s'impliquer et à participer dans la mise en œuvre de politiques publiques sur le territoire mais aussi à se saisir de questions ou thématiques diverses.

La pluralité et la mixité permet d'avoir des échanges constructifs pour apporter notre contribution par des analyses, des constats et des solutions. Ce qui nous anime, c'est la réflexion collective pour un « mieux vivre ensemble ».

Notre territoire rural ne manque pas d'avantages. Les acteurs économiques et associatifs, qui le maillent, sont les forces vives où les citoyens s'impliquent tous les jours pour le rendre dynamique. Mais, cette société civile ne se limite pas à cela. Nous tous, individuellement pouvons apporter notre vision sur des thèmes très variés, voire complexes. Et dans le partage de nos échanges sur un sujet, nous pouvons réaliser une synthèse qualitative.

C'est une des pistes que nous explorons en interne aujourd'hui : améliorer la représentativité des citoyens au sein du Conseil de Développement.

Le travail accompli actuellement nous oriente vers l'envie d'actions sur le territoire pour être plus proche des usagers.

Cette démarche innovante implique des animations où les personnes deviennent des participants actifs.

Le travail fourni par le groupe de travail Santé est passé par des étapes d'informations, d'explications et de constat. Ensuite, sous forme d'un questionnaire auprès des élus, des professionnels de santé et des usagers, nous avons collecté les avis et les observations de chacun de ces groupes.



PAYS DE CHÂTEAUBRIANT

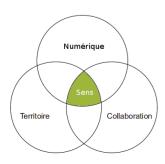
C'est donc un échange perpétuel pour être toujours en phase avec les réalités du quotidien de nos concitoyens. Les Conseils de Développement sont en constante recherche de moyens ou de méthodes pour favoriser les participations.

Je crois à une ère collaborative citoyenne avec les tous les acteurs déjà impliqués et ceux qui désirent nous rejoindre dans nos réflexions pour préparer l'avenir ensemble et non le subir individuellement.

> Sébastien ROUXEL Président

Un thème phare pour 2015/2016

« Coopération/Collaboration au service du territoire »



Pour l'année 2015/2016, le Conseil de Développement a décidé de travailler autour d'un thème, qui sera le fil conducteur de l'année.

L'objectif est de proposer 3 temps forts, vraisemblablement un par trimestre, répartis sur l'ensemble du territoire du Pays autour de cette thématique sous la forme de conférence-débats, et/ou de visites.

Si certains thèmes ou conférenciers sont d'ores et déjà pressentis, le programme de l'année reste à préciser.

Les membres du Conseil de Développement se donnent pour objectif de présenter un programme pour le mois de septembre.

Contribution à la candidature LEADER 2014-2020



Le 10 juin 2014, le Conseil Régional a présenté le lancement officiel de l'appel à candidature pour une nouvelle démarche LEADER, pour les territoires ruraux et périurbains, pour la période 2014-2020.

Le Pays de Châteaubriant, particulièrement précurseur dans ce type de démarche, a ainsi fait acte de candidature à un 4ème programme LEADER.

Les Conseils de Développement ont été pleinement réaffirmés dans leur rôle de partenaires de la démarche, puisque que comme cela a toujours été le cas sur le Pays de Châteaubriant, il était indiqué dans l'appel à candidature que « l'ensemble des membres privés du Comité de Programmation seront issus du Conseil de Développement du territoire de contractualisation » (c'est-à-dire le Pays de Châteaubriant).

Ainsi le Conseil de Développement a participé à la démarche de co-construction de ce programme LEADER 2014-2020 et aux différentes réunions organisées par le Syndicat Mixte « Le Pays de Châteaubriant », porteur de la candidature pour les territoires du Castelbriantais et du Secteur de Derval.

Une réunion d'information et de mobilisation a également été organisée par le Conseil de Développement le 13 novembre 2014. Elle avait pour vocation d'expliquer la démarche LEADER, qui au-delà de l'enveloppe financière qu'elle apporte se veut une approche ascendante s'appuyant sur les acteurs locaux, sur une stratégie locale de développement tout en favorisant la coopération, la mise en réseau et l'innovation au service d'un territoire.

Afin de conclure cette démarche de candidature et d'apporter une contribution concrète, le Conseil de Développement a souhaité élaborer une contribution écrite au dossier. Vous trouverez ci-dessous, l'intégralité du texte lu lors de la réunion de synthèse et transmis aux élus du Syndicat Mixte.

LEADER: pour résumer...



Contribution à la démarche de candidature LEADER 2014-2020

Le Conseil de Développement a apprécié fortement les trois réunions de travail et d'échanges thématiques qui se sont déroulées du 6 au 20 novembre 2014, avec les élus du syndicat mixte de Pays. Ces temps sont apparus instructifs et constructifs

Le Conseil de Développement pense qu'il serait pertinent que le programme LEADER 2014-2020 du Pays de Châteaubriant (l'acronyme signifiant <u>Liaison</u> Entre Actions de Développement Rural) soit une instance qui facilite le lien, la liaison entre les différents acteurs du territoire, au-delà du financement, et permette aussi l'échange entre les acteurs privés et les élus, au-delà du Comité de Programmation strictement.

Il serait intéressant que des actions d'animation soient envisagées en ce sens au-delà l'ingénierie financière.

A travers les différentes réunions, il nous est apparu évident

- Que les liens entre les acteurs doivent être renforcés pour véhiculer une image forte et positive du territoire (dynamique économique, offre de santé...)
- Que les liens entre les communautés de communes sont importants, des complémentarités de positionnement géographique, stratégiques, économiques et d'infrastructures étant apparues évidentes et partagées, et ne peuvent que profiter mutuellement aux deux pôles économiques de Derval et Châteaubriant.
- Que le travail en réseau des acteurs santé ne peut qu'être un atout pour faire face et s'adapter aux évolutions, quelque soit le contexte national.
- Que la mise en lien des acteurs associatifs, pour mutualiser et soutenir les bénévoles dans le maintien de services à la population est aussi très important.

La mise en réseau des acteurs sur les différentes thématiques et enjeux, avec la création de dynamiques collectives au sein du territoire apparait pour le Conseil de Développement comme la clef de réussite, d'une stratégie LEADER et de l'effet levier qu'elle doit apporter au territoire, pour les six ans à venir.

Le Conseil de Développement est prêt à soutenir et contribuer pleinement à cette démarche.

Une enquête « Territoire et Santé »

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant s'intéresse depuis plusieurs années au thème de la santé sur le territoire. En mai 2013, une conférence sur le thème de « l'offre de soins demain » avec un intervenant en santé publique avait été organisée, en présence de Madame Neyrolles, déléguée territoriale de Loire-Atlantique à l'Agence Régionale de Santé.



Dans la continuité, en juillet 2014, le Groupe de travail « Santé » a réalisé un livret sur le sujet, à vocation tant exploratoire que pédagogique afin de mieux cerner la problématique.

Alors que le groupe s'interrogeait sur la poursuite du travail, la sollicitation de Françoise Chartier étudiante en Master 2 « Pilotage des politiques et actions en santé publique » à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes a été déterminante. L'opportunité de pouvoir l'accueillir pendant un stage de 5 mois pour approfondir la problématique « santé et territoire » a ouvert de véritables perspectives de travail.

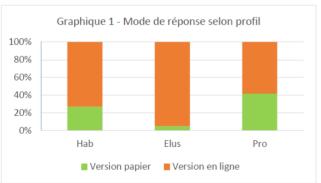
Après avoir rencontré bon nombre d'acteurs clefs sur le Pays de Châteaubriant sur les questions de la santé dans les premières semaines de son stage, l'idée de recueillir les perceptions de différents acteurs sur le sujet à travers une enquête a été proposée aux membres du groupe de travail. Cette proposition a été accueillie favorablement et permet ainsi au Conseil de Développement de se faire écho des différentes perceptions.

Ainsi, une Enquête « Territoire et Santé » a été mise en œuvre pendant plus de 3 semaines sur le territoire du Pays, dans l'objectif de confronter 3 points de vue : les besoins des habitants, les pratiques des professionnels de santé et les actions et projets des élus du territoire.

L'action s'est déclinée par l'intermédiaire d'un questionnaire anonyme qui a été rendu disponible et diffusé en version « papier », mais aussi « en ligne » par l'intermédiaire du site internet du Conseil de Développement. L'utilisation des outils numériques ont beaucoup facilité la diffusion, la communication et les réponses diversifiées.



La presse a par ailleurs très bien relayé la démarche et fait atteindre des records de fréquentation sur le site Internet. Le groupe de travail se satisfait des 388 réponses comptabilisées et remercie toutes les personnes qui ont apporté leur contribution.



MODE REPONSE	Nombre
Version papier	105
Hab	80
Elus	2
Pro	23
Version en ligne	283
Hab	215
Elus	36
Pro	32
TOTAL	388

Une analyse de ces données sera disponible dès l'été 2015 et servira de cadre de réflexion, d'échanges et de propositions avec l'ensemble des personnes intéressées par le développement et la valorisation du territoire, pour la santé et le bien-être de chacun et de tous.

Le groupe de travail a d'ailleurs vocation à s'agrandir et accueillir toutes les personnes intéressées par cette thématique et souhaitant participer. Une communication sera faite en ce sens, prochainement.

Le Conseil de Développement souhaite poursuivre sur cette thématique en 2015/2016.

Françoise Chartier, soucieuse de finaliser sa démarche de stage en laissant aussi des pistes d'actions au groupe de travail, au-delà de la démarche d'enquête par questionnaire, envisage de faire des propositions en ce sens.

Certaines problématiques semblent de plus en plus prégnantes au travers des différents dispositifs législatifs sur la santé, notamment autour de la démocratie en santé, les droits des usagers ou encore de la coordination entre acteurs. Ceci pourrait constituer des pistes de travail pour le Conseil de Développement.

Une démarche interne lancée depuis 2014

En 2014, le Conseil de Développement a mené une démarche d'évaluation interne. Anastasia Mary étudiante en Master 1 « Aménagement et développement territorial » à l'Université de Bretagne Sud » s'est entretenue avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pendant l'été 2014.

Cette démarche avait pour objectifs de :

- Définir une nouvelle stratégie comme fil conducteur des travaux et ainsi rendre plus lisibles les actions du Conseil de Développement.
- Obtenir une meilleure représentativité face à la diversité des acteurs du territoire par la remobilisation de la société civile, des élus et des citoyens au sein du Conseil de Développement.
- Perfectionner l'animation et les outils de communication pour permettre la valorisation des travaux du Conseil de Développement et améliorer sa visibilité sur le territoire.

Elle s'inscrit dans un contexte particulier tant au niveau national qu'au niveau local (nouveaux contexte juridique...), et fait face à la nécessité pour le Conseil de Développement de se réinventer continuellement pour rester pertinent dans un contexte mouvant.



Quelle stratégie directrice pour les travaux à venir ?

Objectif : Se positionner sur un sujet transversal pour mobiliser plusieurs sensibilités

La représentativité des acteurs

Réfléchir à la représentativité dans la composition des collèges Objectif : Anticiper une modification éventuelle dans la composition des collèges

- Création d'un nouveau collège? prendre en compte les citoyens?
- Prendre mieux en compte la représentation des milieux scientifiques et éducatifs
- Des publics en déficit de représentation Objectif : Mobiliser de nouveaux publics

Quelle animation pour quelle communication?

• Création d'un livret d'accueil à l'attention des nouveaux membres

Objectif: Faciliter l'intégration des nouveaux membres au sein de la structure

• Expérimenter de nouvelles formes d'animations : Conférences et/ou visites à thème,

Objectif: Permettre une mise en débat plus pédagogique

Fort de ces constats et pistes d'amélioration proposés, un groupe de travail « interne » a été constitué début septembre 2014 pour poursuivre la démarche. Il est constitué de membres issus du Conseil d'Administration.

La question de la définition du Conseil de Développement a été retravaillée collectivement et se formule ainsi :

« - Le Conseil de Développement territorial est l'outil fédérateur du dialogue, de réflexion et d'étude entre les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

- Il participe au recensement et à la diffusion des initiatives, de l'innovation, de l'information locale et nationale, et les rend accessible à l'ensemble des acteurs du territoire.
- Il est reconnu à travers les dispositifs de développement local et d'expression citoyenne.
- Il travaille en lien avec les autres territoires, Conseil de Développement et collectivités territoriales. »

La question de la représentativité des acteurs

La loi MAPTAM oblige le Conseil de Développement à supprimer l'actuel « collège des élus », le Conseil de Développement ne devant se faire que le représentant exclusif de la société civile.

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant propose la création, à la place, d'un collège des citoyens.

L'objectif de ce nouveau collège est de favoriser l'ouverture à la représentation citoyenne et de favoriser le renouvellement des membres.

En effet cette problématique est montée en puissance au sein des Conseils de Développement ces dernières années, comme l'a expliqué Stéphane LOUKIANOF le délégué de l'UNADEL (Union Nationale des Acteurs du Développement local) lors de l'Assemblée Générale du Conseil de Développement D'Erdre et Gèvres le 27 mars 2015.

Ce travail va se poursuivre en 2015/2016 pour que le Conseil de Développement soit force de proposition auprès des élus dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et de son rôle de « Conseil de Développement Territorial » à venir tel que précisé par la loi MAPTAM de janvier 2014.

L'objectif est d'arriver à une production écrite qui sera communiquée à l'ensemble des acteurs du territoire.









